



Défis et opportunités du développement socio-économique durable et de son financement pour les Organismes de mise en valeur de bassins ouest-africains

Table ronde virtuelle de prospective stratégique avec



29 septembre 2022

Note d'information et liste préliminaire de questions

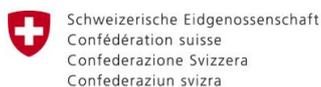
Introduction

Les organismes de bassins sont des artisans de paix et des accélérateurs de développement durable. Nationaux ou transfrontaliers, ils sont par construction des plateformes multi acteurs. Ils sont des lieux de dialogue, entre pays à l'échelle transfrontalière, entre usagers et acteurs directs ou indirects de l'eau à l'échelle infranationale. Dans un contexte de crise du multilatéralisme, il est donc fondamental de développer ces deux échelles de partage et de solidarité afin que l'eau puisse pleinement jouer son rôle d'instrument de paix et de prospérité, afin d'accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODDs) et la préparation aux défis climatiques.

La mission des Organismes ouest-africains de mise en valeur des bassins des fleuves Gambie (OMVG) et Sénégal (OMVS) est d'accélérer le développement économique des états-membres par la valorisation solidaire des opportunités offertes par le bassin. Leur mandat de mise en valeur intégrée leur permet d'agir de manière à la fois transfrontière, territoriale et intersectorielle pour catalyser le développement socio-économique durable et inclusif, pour s'adapter aux effets du changement climatique, pour prévenir les conflits, les pollutions et les désastres liés à l'eau, et pour encourager la convergence entre les agendas de la paix, de l'humanitaire et du développement durable.

En effet, le mandat principal des organismes de développement intégré de bassins comme l'OMVS, l'OMVG et la TVA correspond aux trois principes fondateurs de la prochaine Conférence de la Décennie des Nations unies de l'eau 2023 à New York : ils sont par conception inclusifs, orientés vers l'action et intersectoriels. Selon sa Vision, la Conférence de l'ONU sur l'eau 2023 "sera le lieu où le secteur de l'eau et surtout d'autres secteurs démontreront que l'eau est le catalyseur et le négociateur du développement durable car elle relie tous les ODD".

Avec le soutien de



Direction du développement et de la coopération DDC



La Vision¹ de la conférence des Nations unies sur l'eau de 2023 indique en outre que bien que « l'eau puisse éloigner les différents partenaires - en tant que ressource rare ou même source de conflit - l'eau peut les rapprocher en forgeant des partenariats par des collaborations inclusives. Nous devons améliorer la gouvernance de l'eau, son financement, son évaluation ainsi que les mécanismes de collaboration d'intérêts croisés, afin de garantir un monde sûr en matière d'eau pour tous et par tous ».

La Suisse² a également souligné que la Conférence de 2023 doit placer la question de l'eau dans un contexte plus large et « adopter une approche multisectorielle de l'eau en s'adressant à d'autres secteurs pertinents, car l'eau est intrinsèquement liée aux défis mondiaux actuels, tels que la santé, la réglementation du commerce mondial, la sécurité alimentaire et énergétique, la durabilité environnementale et la résolution des conflits ».

La Déclaration³ de Dakar (mars 2022), qui a conclu le premier Forum mondial de l'eau en Afrique subsaharienne, a appelé la communauté internationale à « renforcer les organismes de bassin et à soutenir leurs efforts pour une gestion inclusive, durable et intégrée des ressources en eau ; à renforcer la coopération et le partenariat mutuellement bénéfiques dans la gestion des bassins transfrontaliers, y compris les bassins aquifères, notamment en favorisant l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques ; et à faire du dialogue, de la coordination et de la coopération le cœur de la résolution des conflits, dans le véritable esprit de l'hydro-diplomatie ». De plus, le **Plan d'action⁴ de Dakar pour les bassins fluviaux, lacustres et aquifères** contribuera à la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar.

L'appel de Mboumba⁵ au Forum mondial de l'eau de Dakar (mars 2022) et la table ronde de Ouagadougou⁶ sur l'eau comme vecteur de paix au Sahel (juin 2021) ont souligné que c'est le renforcement du lien de confiance entre les institutions, les collectivités territoriales et les populations locales et la mise en place des leviers pour le développement socio-économique local qui pourra renverser la dégradation sécuritaire dans le Sahel et prévenir l'émergence de nouvelles zones de fragilité, principale source d'ancrage des violences armées.

A ce propos, le Panel⁷ mondial de haut niveau sur l'eau et la paix (2017) a souligné le rôle vital que les Organismes de bassin peuvent jouer pour favoriser la diplomatie citoyenne, la gestion intersectorielle de l'eau et la prise de décision, à condition que des incitations notamment financières soient mises en place pour catalyser la coopération dans le domaine de l'eau du niveau local au niveau transfrontalier. En fait, la coopération dans le domaine de l'eau devrait émerger au niveau communautaire pour générer la volonté politique nécessaire à la conclusion d'accords à un niveau plus élevé.

Pour répondre aux défis actuels et du futur dans la région sahélienne, il faut donc renforcer les capacités techniques, humaines et financières des Organismes de bassin comme l'OMVG, l'OMVS et l'Autorité du Bassin du Niger. La vertu de l'eau comme vecteur de paix est

¹ https://sdgs.un.org/sites/default/files/2021-11/Vision_Statement_UN2023_Water_Conference.pdf

² https://sdgs.un.org/sites/default/files/2022-03/Switzerland_proposals_thematic_dialogues_UN2023WC.pdf

³ <https://www.worldwaterforum.org/en/practical-information/dakar-declaration>

⁴ <https://www.riob.org/en/news/support-dakar-action-plan-lake-river-and-aquifer-basins>

⁵ https://www.ipar.sn/IMG/pdf/appel_de_mboumba_-_voix_du_fleuve_voie_de_la_paix.pdf

⁶ <https://genevawaterhub.org/resource/report-round-table-local-actors-water-vector-peace-sahel>

⁷ https://genevawaterhub.org/sites/default/files/atoms/files/a_matter_of_survival_www.pdf

déjà une réalité historique pour l'OMVG et l'OMVS qui sont parvenus de manière collégiale à réaliser des infrastructures majeures profitant à chaque Etat. Le défi est donc de valoriser ces infrastructures par un développement socio-économique local durable et inclusif soutenant la cohésion sociale, par le développement communautaire et du petit secteur privé pour générer des emplois durables notamment pour les jeunes, les femmes et les populations marginalisées.

Les Organismes de bassin peuvent et doivent tirer profit des avancées récentes concernant les technologies et approches intégratrices notamment entre l'eau et le foncier⁸, l'économie des réseaux et des plateformes numériques, les mécanismes innovants de financement, ainsi que la participation des acteurs locaux dans le développement du bassin. Il faut donc renforcer les capacités et développer de nouveaux instruments économiques et financiers pour que les Organismes de bassin jouent pleinement leur rôle de rassembleur, de facilitateur et de catalyseur d'initiatives locales.

L'Organisme de mise en valeur du bassin de la rivière Tennessee (Tennessee Valley Authority) a servi de modèle dans les années 60 pour le développement des organismes de bassin des fleuves Gambie, Niger et Sénégal (US National Academy of Sciences, 2003). Un demi-siècle plus tard, un échange d'expériences pourrait les aider à s'inspirer mutuellement, en tirant des leçons des défis rencontrés tout en valorisant leurs réussites, pour tracer une voie inclusive et durable vers la prospérité et la paix pour les prochaines décennies. En effet, comme l'indique la Vision de la prochaine conférence des Nations unies sur l'eau en 2023 à New York, leur modèle de mise en valeur intégrée des bassins fluviaux visant à faire de l'eau un catalyseur de développement durable et de paix n'a jamais été aussi pertinent et devrait inspirer le monde.

Cet échange serait d'autant plus opportun que ces organismes ont récemment entrepris des actions stratégiques de développement – notamment le Plan⁹ directeur de développement intégré (PDDI) de l'OMVG (2022), ainsi que le premier Forum¹⁰ de l'OMVS d'échanges économiques du bassin du fleuve Sénégal (2021) – et explorent de nouveaux mécanismes de financement participatif et de proximité comme la Plateforme¹¹ de financement et d'encadrement de l'OMVS pour promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'emplois ainsi que de nouveaux moyens d'accéder au marché obligataire pour financer les investissements de l'OMVG (Initiative Blue Peace Finance).

Les fonctions intégrées de l'Organisme de la rivière Tennessee (TVA)

L'Organisme du bassin de la rivière Tennessee (Tennessee Valley Authority, TVA) est une société de droit privé dont l'actionnaire est l'Etat fédéral, créée le 18 mai 1933 par une charte du Congrès américain, afin de générer du développement socio-économique dans le bassin par la production d'hydro-électricité, par le contrôle des crues, par l'assistance à la navigation, par le développement agricole dont la production d'engrais, et par l'éradication du paludisme qui affectait

⁸ https://cda-omvs.org/wp-content/uploads/2021/12/14904_charte_fonciere_-_bassin_du_fleuve_senegal_0.pdf

⁹ <https://www.uncdf.org/fr/article/6745/un-mcanisme-de-financement-innovant-pour-la-gestion-des-ressources-naturelles-transfrontalieres-et-la-mise-en-uvre-du-pddi-de-lomvg>

¹⁰ <https://www.omvs.org/evenement/forum-dechange-economique-sur-le-bassin-du-fleuve-senegal/> et <https://bassindufleuveforum.com/>

¹¹ https://www.voixdufleuve-voiedelapaix.org/files/ugd/0d06bc_e0f79a4bfbbb47aa8c4b54217fa12fe3.pdf

à l'époque un tiers de la population. La TVA était un des programmes les plus ambitieux du New Deal promulgué par le Président Roosevelt après la Grande Dépression des années 30, qui envisageait la TVA comme « une société dotée des pouvoirs publics du gouvernement mais pourvue de la souplesse et de l'initiative d'une entreprise privée ».

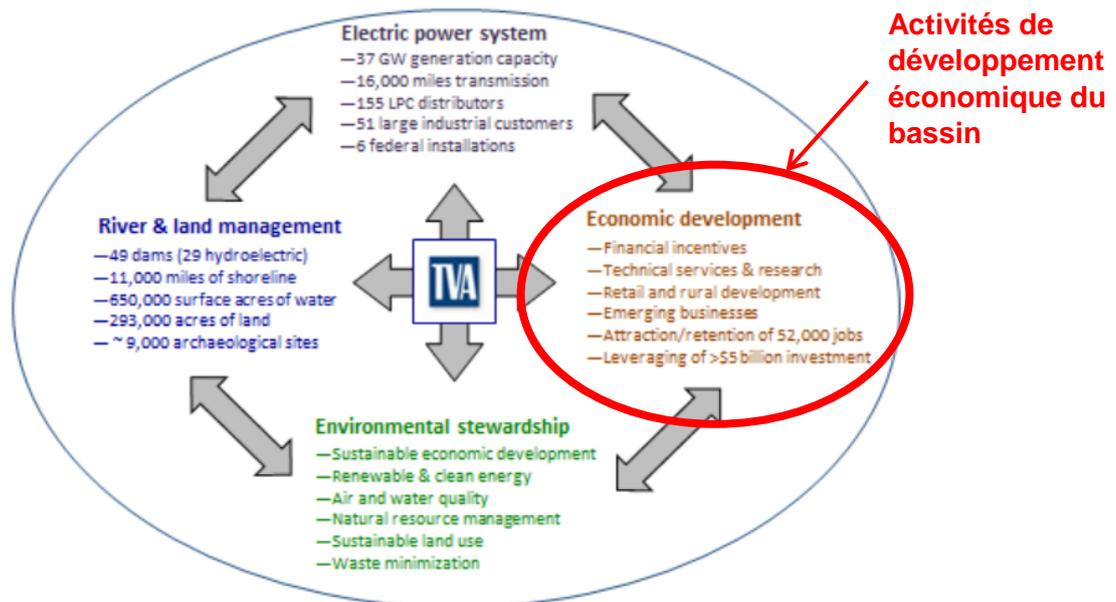
Le bassin de la rivière Tennessee est transfrontalier et regroupe 10 millions d'habitants dans 7 Etats américains (voir carte ci-dessous). Bien que ses actions soient détenues par le gouvernement fédéral, l'agence de bassin TVA fonctionne exactement comme une société privée et ne reçoit pas de subventions ou de fonds publics. En effet, la TVA autofinance ses opérations par la vente d'énergie et par l'émission d'obligations (TVA bonds): plus d'un milliard de dollars américains émis par an sans garantie souveraine explicite, avec un plafond légal de 30 milliards de US\$. Son objectif général est de rester neutre financièrement (sans but lucratif) et d'offrir de l'énergie bon marché ce qui attire des activités économiques et accroît l'emploi dans la région.

Dans les décennies suivant la Grande Dépression, la TVA est devenue principalement un service public d'électricité et a contribué à un fort développement socio-économique dans la région par l'électrification rurale et la fourniture d'énergie bon marché au secteur privé. Actuellement, la TVA fournit de l'énergie à environ 10 millions d'habitants, la vendant à 154 sociétés d'énergie locales, 5 clients directs industriels et institutionnels, et 12 sociétés territoriales.



De plus, la TVA contrôle les crues au moyen de 29 barrages hydro-électriques, dont les réservoirs et lacs favorisent les activités de loisirs et le tourisme. La TVA facilite la navigation sur ses cours d'eau ainsi que la gestion foncière et territoriale dans ses zones d'intervention. La gestion participative et durable de l'environnement est un mandat central de la TVA, tout comme l'énergie, le développement économique, et la gestion de l'eau et des terres (schéma des fonctions ci-dessous).

Missions et fonctions intégrées de la TVA



Economic Policy Institute

Développement socio-économique local et du secteur privé

Globalement, de nombreux organismes de bassin doivent relever le défi d'un meilleur engagement avec les communautés locales, le secteur privé, les investisseurs et financiers locaux et internationaux afin de créer un cycle vertueux d'investissements et de création d'emplois pour soutenir le développement durable du bassin. **À cet égard, les expériences passées et actuelles de la TVA en matière de développement économique régional, d'électrification, de développement communautaire et d'engagement des investisseurs via ses plateformes digitales pourraient être particulièrement inspirantes.**

Par son service de développement économique (tva.com/economic-development) qui compte plus de 50 collaborateurs, **la TVA fournit de l'assistance au développement économique aux gouvernements locaux, communautés rurales et sociétés privées. Au cours de l'exercice 2021¹², la TVA a contribué à créer ou à conserver près de 81 000 emplois - un record pour le Service de développement économique de la TVA - et à attirer plus de 8,8 milliards de dollars d'investissements dans le bassin de la rivière Tennessee.** Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'annonce récente par la Ford Motor Company de la création d'un important complexe de fabrication de véhicules électriques et de batteries dans l'ouest du Tennessee, près de Memphis - le plus grand investissement de développement économique de l'histoire du Tennessee. **Dans les 5 dernières années, TVA Economic Development a contribué à la création de 341'000 emplois et à 45,4 milliards de dollars d'investissement du secteur privé dans le bassin.**

La TVA sert de catalyseur au développement économique durable de la région et en particulier des zones rurales, en cohérence avec sa mission de gérance environnementale et bénéficiant directement de l'accès à une électricité fiable et à prix compétitif. Elle travaille avec des

¹² https://s25.g4cdn.com/191816265/files/doc_news/2021/11/TVA-Board-Recognizes-Performance-Looks-to-Future-FINAL-111021.pdf

services publics locaux et d'autres partenaires stratégiques pour recruter de nouvelles entreprises et de nouveaux investissements, offrant une variété d'incitations et de services pour attirer et retenir les entreprises et aider les communautés à profiter des opportunités de croissance économique. **Une plateforme digitale d'investissement à l'échelle du bassin (www.tvasites.com) propose une suite de services accessibles à tout moment dans le plan de développement d'une entreprise ou d'une communauté.**

Programmes de développement rural et communautaire

Les programmes de développement communautaire de la TVA jouent un rôle essentiel dans le développement économique du bassin de la Tennessee, notamment des programmes tels que *Rural Leadership Institute, Rural Certified Communities Program, Valley Workforce Institute, Young Talent Initiative, Community Livability* et *Valley Sustainable Communities* :

- Le ***TVA Rural Leadership Institute*** offre une formation aux professionnels du développement économique des communautés rurales du bassin de la Tennessee, y compris le développement de compétences ciblées dans des domaines tels que le leadership, l'efficacité organisationnelle et la communication.
- Le ***TVA Rural Certified Communities Program*** aide les communautés rurales du bassin à élaborer des stratégies et des budgets pour le développement économique, l'emploi ainsi que les initiatives locales en matière d'habitabilité. Les communautés qui suivent ce programme sont reconnues comme étant prêtes à la création d'emplois et à l'investissement, sur la base d'une évaluation de leurs efforts de planification stratégique organisationnelle, de leur efficacité opérationnelle (main-d'œuvre, sites et bâtiments) et d'autres critères.
- Le ***TVA Valley Workforce Institute*** aide les développeurs économiques à comprendre et à vendre leurs atouts en matière de main-d'œuvre et à relever les défis de la filière des talents dans l'économie actuelle. Cela inclut le développement de compétences ciblées dans des domaines tels que l'analyse et l'application des données sur l'emploi, l'identification et la résolution des défis et des opportunités pour l'emploi dans le bassin et le développement de solutions pour la création d'emplois.
- Le ***TVA Young Talent Think Tank*** est un groupe de réflexion qui fournit en permanence des informations et des conseils à TVA Economic Development concernant les possibilités de renforcer le succès du réseau de jeunes professionnels (*Young Professionals in Economic Development*). Le Young Talent Cabinet/Think Tank aide à recommander, développer et mettre en œuvre des idées et des initiatives.
- La ***TVA Community Livability Initiative*** aide à cartographier et mettre en valeur les atouts des communautés dans le bassin de la TVA dans le but d'attirer la croissance économique et de mettre en évidence ses atouts pour attirer les talents. Elle aide les dirigeants locaux à se préparer, à disposer de produits et à comprendre leurs atouts en termes de main d'œuvre et d'habitabilité afin d'être compétitifs, de créer des emplois et d'attirer des investissements.
- Le ***TVA Valley Sustainable Communities Program*** est conçu pour aider les collectivités à évaluer les programmes durables existants, à cataloguer les actifs durables et à accroître les engagements futurs en matière de durabilité. Des subventions récompensent les initiatives de durabilité à l'échelle de la communauté, afin d'attirer des emplois et des investissements. De

nombreuses entreprises ont choisi le bassin du fleuve Tennessee en raison de l'énergie propre, fiable et à faible coût de la TVA. Par exemple, en avril 2022, Envision, un leader mondial des batteries pour véhicules électriques, a annoncé la création de 2'000 emplois et un investissement de 2 milliards de dollars grâce aux programmes d'énergie renouvelable de la TVA.

Incitations économiques et financières à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois

La TVA offre une gamme d'incitations économiques et financières à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois, notamment par le Programme d'investissement du bassin (Valley Investment Program, VIP). Elle comprennent des programmes de subvention à la performance pour les PME (Performance Grants), des fonds d'emprunt (Loan Funds) pour réduire les frais d'intérêt ou combler un manque de financement dans un projet, des crédits d'investissement, la couverture de dépôts de garantie ainsi que des subventions aux communautés et acteurs territoriaux pour développer des petites infrastructures (eau, énergie, routes, sites) dans le but d'attirer des entreprises et de créer des emplois (agriculture, industries, services).

- Subvention à la performance pour les PME. Par le programme **Performance Grant**, TVA investit dans des projets de développement économique compétitifs dans le bassin de la TVA. Les montants des co-financements sont basés sur l'impact économique du projet sur cinq ans en fonction de l'investissement en capital, des emplois créés ou conservés, des salaires moyens, de la consommation d'énergie et de l'engagement en faveur de l'"énergie intelligente". Les incitations sont payées directement à l'entreprise en crédits sur cinq ans. La TVA a mis en place des processus et des procédures pour l'attribution des subventions, ainsi que des paramètres de performance pour déterminer si les objectifs du programme de subventions sont atteints.
 - **Workforce+** est une option de subvention de performance qui permet à la TVA d'investir dans des projets de développement économique compétitifs, axés sur le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Les montants du financement sont basés sur l'approbation du plan de développement de la réserve de talents de l'entreprise.
 - Par le programme **InvestPrep**, la TVA verse des subventions aux acteurs territoriaux pour développer des sites pouvant accueillir de futures activités économiques (PME, agriculture etc.). Cela inclut des infrastructures locales dont l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie, les routes d'accès, les mesures environnementales etc. La subvention de la TVA est de 60% et de US\$ 750'000 au maximum, la communauté ou collectivité territoriale devant cofinancer 40% des coûts.
 - Par le sous-programme **Special Opportunities Counties Program** de subventions à l'intention des communautés vulnérables ou en difficulté, et notamment de la jeunesse, le TVA aide les petits projets de développement économique qui auront un impact sur les communautés ayant des besoins économiques plus importants.
- Fonds d'emprunt (TVA Loan Funds). Les petites et moyennes entreprises peuvent obtenir du financement auprès des fonds d'emprunt afin de stimuler la croissance de l'emploi et de susciter des investissements en capital. La TVA cherche ainsi à combler un manque de financement ou à réduire les coûts d'intérêt du financement du projet, augmentant ainsi ses chances de succès. Le montant maximal du prêt est de 3 millions de dollars et est déterminé principalement par le nombre d'emplois créés et la valeur des capitaux investis. La durée des prêts peut aller de cinq à vingt ans, en fonction des garanties.

- Crédit d'investissement (TVA Investment Credit). Le crédit d'investissement est un programme d'incitation au développement économique offert conjointement par TVA et les compagnies d'électricité locales participantes. Ce programme basé sur la performance subventionne les entreprises sous forme de crédit sur les factures mensuelles d'électricité, en lien avec leurs activités nouvelles ou élargies. La plupart des entreprises peuvent s'attendre à des économies de 15 à 30 % par an pendant la durée du contrat.
- Couverture des dépôts de garantie (TVA Security Deposit Coverage). Ce programme offre aux entreprises admissibles une alternative à l'immobilisation de capitaux précieux lorsqu'elles s'installent ou se développent dans le bassin de la Tennessee. Il est disponible pour les clients commerciaux et industriels nouveaux ou en expansion grâce à un partenariat entre TVA et les compagnies d'électricité locales participantes. Le programme permet de renoncer aux dépôts de garantie des compagnies d'électricité pour les clients admissibles pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Systèmes d'énergie, électrification, technologies innovantes et cybersécurité

Les premiers « champions » de la TVA ont défendu la vision selon laquelle le développement économique dépendait de la fourniture d'une électricité accessible et à faible coût. Ils ont donc travaillé à la fois sur la demande – en fournissant des appareils bon marché et un accès facile au crédit – et sur l'approvisionnement – avec le concept de production d'électricité centralisée par la TVA et de distribution décentralisée via les systèmes électriques municipaux et les coopératives électriques rurales, qu'ils ont connectés à l'aide d'un vaste réseau de transport d'énergie, assurant l'accès universel à l'électricité notamment dans les régions rurales.

Avec l'électricité, les villages et fermes pouvaient être équipées d'éclairage et d'appareils électroménagers modernes, ce qui rendait la vie des résidents plus facile et l'agriculture plus productive. L'électricité disponible a attiré de nouvelles industries dans la région, créant des emplois désespérément nécessaires. L'expérience de la TVA a ensuite été déployée ailleurs aux États-Unis grâce à des programmes d'électrification rurale à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, la TVA s'efforce de répondre à la demande future d'énergie plus propre et plus mesurée en développant des technologies innovantes, y compris la digitalisation. Cela comprend le transport électrique, les énergies renouvelables y compris le solaire, les technologies de stockage notamment pour libérer le potentiel de l'énergie solaire, les microréseaux et les mesures d'efficacité énergétique. **Face à l'augmentation constante des menaces à la cybersécurité globalement, TVA a récemment créé un centre de cybersécurité des opérations notamment dans l'énergie.**

En juin 2021, la TVA s'est associée à l'Université du Tennessee, au Laboratoire national d'Oak Ridge et à Techstars pour créer l'**accélérateur « Industries of the Future »** afin d'attirer des startups de haute qualité axées sur la résolution des défis environnementaux et économiques les plus pressants du monde. Au cours des trois prochaines années, l'accélérateur travaillera avec 30 startups qui utilisent l'énergie propre, l'intelligence artificielle, le big data, la cybersécurité, la monnaie numérique, la 5G et d'autres innovations pour transformer la société.

Mobiliser des financements, accroître la solvabilité et émettre des emprunts non souverains sur le marché obligataire (Bonds, Green bonds)

La TVA a pu au fil du temps améliorer sa solvabilité en augmentant et en stabilisant ses revenus et ses flux de trésorerie directement de ses opérations, et indirectement grâce à son programme de développement économique local. Présentement, la TVA est probablement le seul organisme de bassin au monde capable d'accéder directement aux marchés des capitaux, avec plus de 20 milliards de dollars d'obligations en circulation. La TVA vend quatre types d'obligations émises sur les marchés intérieurs et à l'étranger. Elles sont assorties d'une grande variété d'échéances (de moins d'un an à 50 ans), de modalités, de rendements et de monnaies différentes. Ces obligations sont mises à la disposition des investisseurs par l'intermédiaire de banques et de courtiers.

Une plate-forme digitale d'information financière (www.tva.com/investors) permet aux parties prenantes d'accéder facilement à des informations et à diverses actualités et événements pour les investisseurs, y compris les documents déposés par l'entreprise, les notations de crédit, les états financiers, les opportunités d'investissement telles que les obligations et autres instruments financiers innovants, le rapport ESG (durabilité environnementale, sociale et de gouvernance), etc.

Légalement, la TVA ne peut pas avoir plus de 30 milliards de dollars de dette en cours à la fois, et elle ne peut émettre des obligations que pour financer son programme d'investissements ou refinancer la dette existante. La TVA est également légalement tenue de fixer ses tarifs d'électricité à un niveau suffisant pour rembourser sa dette. En raison de l'historique d'exploitation de la TVA et de son statut d'entreprise parrainée par le gouvernement, les titres TVA sont généralement très bien notés (AA + à AAA).

Même si les titres TVA ne comportent aucune garantie explicite du gouvernement américain, la TVA appartient au gouvernement et ses titres sont donc considérés comme moins risqués. Par conséquent, les rendements des obligations TVA sont généralement supérieurs à ceux des bons du Trésor mais inférieurs à ceux des obligations de sociétés. Par exemple, en 2017, la TVA a émis pour son secteur énergie un milliard de dollars américains d'obligations globales à 10 ans portant un taux d'intérêt de 2,875%.

Obligations vertes (Green Bonds)

En septembre 2021, la TVA a lancé une émission inaugurale d'obligations vertes de 500 millions de dollars, établissant un record pour le taux d'intérêt le plus bas jamais atteint par la TVA. Le produit de la vente financera l'investissement en capital de la TVA dans des projets d'énergie renouvelable, le stockage d'énergie, le développement de technologies avancées d'énergie propre et l'amélioration du système de transmission. Un projet solaire de la TVA dans le nord de l'Alabama et un projet de stockage d'énergie de la TVA dans l'est du Tennessee - tous deux faisant encore l'objet d'examen environnementaux détaillés - sont deux utilisations possibles du financement. Des instruments financiers similaires développés dans le cadre du *TVA Sustainable Financing Framework* soutiendront la mise en œuvre de l'objectif aspirationnel de TVA, à savoir des émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050.

Les obligations portent un **taux d'intérêt nominal de 1,500%**, ce qui établit un record pour le taux le plus bas jamais atteint par la TVA sur un financement à 10 ans. Le précédent record de TVA sur une échéance de 10 ans avait été établi en 2012, avec un taux de 1,875%. Le taux bas record sur

les obligations permettra à la TVA d'économiser plus de 15 millions de dollars en frais d'intérêts annuels par rapport aux obligations arrivant à échéance plus tôt en 2021.

L'offre d'obligations vertes de la TVA a attiré plus de 2 milliards de dollars en commandes initiales de la part de divers investisseurs, notamment des gestionnaires de fonds, des gouvernements d'États, des compagnies d'assurance et autres. *Bank of America Securities* a agi en tant qu'agent de structuration vert pour la transaction et en tant que co-chef de file. *Barclays*, *Morgan Stanley*, *RBC Capital Markets* et *TD Securities* ont également agi en tant que co-chefs de file pour la transaction.

Subventions croisées pour soutenir les missions moins lucratives

Des subventions croisées sont nécessairement sous-jacentes à l'accomplissement de la triple mission de la TVA. Son principal objectif lucratif est de fournir une énergie propre et fiable au coût le plus bas possible, mais de générer suffisamment de bénéfices pour subventionner sa deuxième mission de gestion environnementale durable dans le bassin de la rivière Tennessee. Sa troisième mission – soutenir le développement économique et créer de nouveaux emplois et investissements dans la région, ou aider les entreprises à rester dans la région et à se développer – pérennise le programme de subventions croisées en générant de la croissance locale et des revenus pour la TVA (notamment par la vente d'énergie au secteur privé) dont une partie peut ensuite être réinvestie dans ses missions déficitaires.

Gérance environnementale durable et participation publique

La gestion durable de l'environnement est un mandat central de la TVA, tout comme l'énergie et le développement économique (les trois E). Selon le rapport¹³ TVA 2020 sur le développement durable récemment publié à la TVA a réduit sa production de carbone de près de 60% au cours des 15 dernières années en augmentant la production d'électricité de sources non émettrices de carbone, dont l'énergie nucléaire, hydroélectrique et solaire. Cette année, TVA a l'objectif de dépasser 60% de son électricité provienne d'une production sans carbone. **Le mandat de gestion environnementale de la TVA est mis en œuvre par l'adoption de politiques, de stratégies et de programmes, qui font tous un large usage de la digitalisation, notamment:**

- **Politique environnementale** pour la gérance et la conformité environnementale, l'innovation technologique et un portefeuille croissant d'énergies renouvelables.
- **Plan de ressources naturelles** concernant la gestion par TVA des ressources biologiques, culturelles et hydriques; l'aménagement du territoire et des réservoirs pour les loisirs; et l'engagement du public.
- **Plan d'action pour l'adaptation au changement climatique** afin d'identifier les impacts possibles, d'évaluer les conséquences potentielles et la capacité d'atténuer le changement climatique et de planifier les actions d'adaptation.
- **Plan de ressources intégré** pour évaluer et décider comment TVA peut répondre à la demande future d'électricité de manière nouvelle et innovante, en tenant compte des coûts, des facteurs environnementaux, de la fiabilité, des réglementations et de l'efficacité énergétique.
- **En 2018, TVA a publié son premier rapport ESG** (environnemental, social et de gouvernance)

¹³ www.tva.com/environment/environmental-stewardship/sustainability/sustainability-report

Energie solaire. Comme les organismes de bassin ouest-africains cherchent à étendre et à diversifier leurs sources d'énergie renouvelables, des leçons peuvent être tirées de la politique d'expansion de la TVA dans la production d'énergie solaire, fournissant plus de 1,3 GW d'énergie grâce à des accords récents avec des promoteurs privés pour développer 484 MW en 2019, et en 2018 au Tennessee (150 MW) et en Alabama (227 MW) pour fournir le centre de données de Facebook avec des sources d'énergie 100% renouvelables.

Qualité de l'eau et surveillance des eaux souterraines. La TVA a une longue histoire de surveillance des conditions de qualité de l'eau dans les réservoirs, ainsi que des ruisseaux et des rivières qui s'y jettent, pour comprendre la santé des ressources aquatiques et maintenir des informations à jour sur les conditions actuelles et les tendances des réservoirs. La TVA surveille la qualité des eaux souterraines depuis des décennies. Cependant, suite à un incident de contamination majeur dans une centrale au charbon de la TVA, une nouvelle règle fédérale de 2015 établit un processus spécifique pour surveiller, enquêter et résoudre tout problème d'eaux souterraines. Le processus nécessite une surveillance des eaux souterraines à travers plusieurs phases: échantillonnage de référence, surveillance de détection et surveillance d'évaluation.

Contrôle des crues. On estime que les opérations de contrôle des crues de la TVA (par l'intermédiaire du Centre de prévisions hydrologiques de la TVA) permettent d'économiser chaque année dans le bassin environ 300 millions de dollars en dommages. En 2019, la rivière Tennessee a gonflé en raison du mois de février le plus humide de l'histoire : les 49 barrages de TVA ont pu stocker suffisamment d'eau pour **éviter des dommages estimés à 1,6 milliard de dollars US**. Au cours de l'exercice 2021, la TVA a géré une autre année de précipitations supérieures à la normale dans le bassin de la rivière Tennessee, contribuant à **éviter environ 170 millions de dollars de dommages dus aux inondations**.

Questions à poser au Panel d'experts de la TVA (à compléter)

Questions sur les activités de développement économique de la TVA

- Quelles sont les 3 ou 5 leçons apprises les plus importantes de l'expérience de TVA Economic Development pour catalyser l'entrepreneuriat et les emplois dans le bassin ? Quelle serait leur pertinence pour les OBTs ouest-africains, et notamment pour la plateforme de financement incitatif et de proximité de l'OMVS en cours d'élaboration ?
- Comment sont financées les activités de TVA Economic Development : subventions aux communautés et au secteur privé, frais de fonctionnement du service (plus de 50 employés) ?
- Comment prendre en compte les intérêts locaux dans l'induction d'un développement durable des communautés locales et du secteur privé ?
- Comment créer une plateforme digitale réunissant investisseurs, promoteurs de projet et acteurs territoriaux ? Quels sont les enseignements de la plateforme numérique TVASites ?
- Sur la base de l'expérience de la TVA, comment des programmes de développement rural couplés à des incitations économiques et financières peuvent renforcer la mission centrale de développement intégré des OBTs ouest-africains comme l'OMVG et l'OMVS ?
- Comment structurer ces incitations pour que les programmes de développement rural soutiennent la durabilité sociale et environnementale, l'inclusion et la résilience climatique ?

Questions sur le financement des investissements de la TVA

- Quels ont été les facteurs de succès pour que la TVA puisse émettre des obligations (Bonds) pour financer ses investissements ? Quels enseignements pour les OBTs ouest-africains ?
- L'OMVG est en train d'élaborer un Plan d'investissement conjoint transfrontalier et multisectoriel composé de projets lucratifs et des projets moins rentables. Et à travers l'initiative de financement Blue Peace, l'OMVG va accéder aux marchés financiers pour le financement de ce plan. Par rapport à votre expérience quels conseils ou suggestions donneriez-vous à l'OMVG afin de lui permettre de mieux gérer les risques et les obstacles éventuels ?
- L'OMVG observe que la TVA jouit de 2 avantages majeurs pour son financement : (i) La TVA détient des biens (actifs/patrimoine) en tant qu'agent du Gouvernement des États-Unis, (ii) La TVA détient l'autorité de fixer les tarifs de vente de l'électricité à ses clients, et les revenus de l'électricité de la TVA doivent couvrir son service de la dette. Sans ces 2 dispositifs, est-ce que la TVA aurait pu directement accéder aux marchés financiers et y émettre des obligations sur les marchés financiers ?
- Nous comprenons (sauf erreur de notre part) que les titres de créance de la TVA ne bénéficient pas de la garantie du gouvernement des États-Unis alors que la TVA a le statut d'agence fédérale "U.S. Agency". Quel rôle de « prêteur/garantisser en dernier ressort » joue le Gouvernement des États-Unis dans le mécanisme de financement (émission d'obligations) de la TVA ?
- Dans le contexte actuel, les biens (actifs/patrimoine) de l'OMVG sont détenus par les Etats membres de l'OMVG, et non par le Haut-Commissariat de l'OMVG. Selon vous, quelles sont les limites, avantages et inconvénients de ce modèle de gouvernance pour une organisation de développement de bassin ?

Questions sur la planification et la gestion intégrée des ressources du bassin de la rivière Tennessee

- Les échanges avec la TVA pourraient être utiles pour l'élaboration du Plan Directeur de Développement Intégré (PDDI) de l'OMVG et le renforcement des capacités surtout en termes d'enrichissement des idées sur les questions critiques relatives à l'analyse du nexus eau-énergie-agriculture-environnement, ainsi qu'au processus de modélisation de la gestion des ressources des trois bassins de l'OMVG :
 - Comment la TVA assure-t-elle la collecte de données sur les ressources en eau ?
 - Comment la TVA assure-t-elle la robustesse du processus de prise de décision concernant l'allocation des ressources en eau aux différentes demandes en eau ?
 - Le bassin versant de la vallée du Tennessee partage-t-il des ressources en eaux souterraines avec les bassins versants voisins ? Si oui, comment la TVA aborde-t-elle leur gestion commune ?
 - Comment la TVA évalue/améliore-t-elle la résilience des infrastructures hydrauliques face aux risques climatiques ?

CB/15.08.22